



PIEBÎEM

Communiqué de presse

Association Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

<https://piebiem.webnode.fr>

Contact presse : piebiem.contact@gmail.com

Eric Guillot : 06.77.18.41.49.

Arradon le 07 avril 26

Défaut d'information et insécurité juridique et financière sur l'extension de Bretagne sud (ex AO9). PIEBÎEM demande un moratoire immédiat sur le raccordement et sur l'enquête publique.

Alors que l'enquête publique sur le raccordement des éoliennes flottantes au Sud de la Bretagne serait attendue avant l'été et que le gouvernement vient d'annoncer que la seconde partie du projet Bretagne sud fera finalement partie du 10^{ième} appel d'offre, PIEBÎEM relève trois défauts majeurs dans le processus en cours :

1) Graves défauts d'informations pour l'enquête publique : Compte-tenu des particularités de l'atterrage à Erdeven, en pleine zone mégalithique classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, il est important de disposer des diagnostics archéologiques obligatoires. PIEBÎEM a interrogé RTE via la CNDP à ce sujet et nous avons appris que les diagnostics sur l'estran et sur la plage de Kerhilio ne seront effectués qu'après l'été – donc après l'enquête publique sur le raccordement si celle-ci est lancée, comme prévu, ce second trimestre 2026. Plus grave encore, les résultats des diagnostics déjà effectués sur les parties terrestres et maritimes du raccordement ne seraient pas communiqués avant la réalisation de l'ensemble des diagnostics.

Concernant un aspect patrimonial particulièrement important et sensible de l'atterrage, cela nous apparaît comme un manquement grave à l'information loyale et complète des citoyens.

2) Fragilité juridique du nouvel appel d'offre AO9/AO10 : les dernières décisions ministérielles déplacent l'appel d'offre concernant la deuxième partie de Bretagne sud (ex AO9, 500 MW) dans le cadre de la PPE3. Or, celle-ci ayant été prise par décret sans le vote pourtant obligatoire d'une loi-cadre préalable, elle fait l'objet de nombreuses contestations juridiques devant le Conseil d'Etat, dont l'une portée par la FED (Fédération Environnement Durable) et des associations bretonnes dont PIEBÎEM. La FED parle avec raison de « milliards d'investissements sous menace juridique, au regard des incertitudes juridiques susceptibles d'emporter des conséquences financières importantes.... S'engager aujourd'hui sur ces appels d'offres revient à prendre un risque juridique et financier majeur. »

3) Risque d'« infructuosité » de l'appel d'offre pour l'extension de Bretagne sud : ce risque, engendré par la fusion de AO9 dans un ensemble AO9/AO10 plus important (10GW) est souligné par le lobby éolien en mer lui-même. « S'il y a un prix plafond à 100€ ou un écrémage des 20% d'offres les moins compétitifs par exemple il y a de fortes chances que ce ne soit pas 10 gigawatts qui soit finalement attribué en fonction des lots et des capacités. Comme pour Oléron un risque d'infructuosité existe, il va être difficile pour un certain nombre de technologies d'être dans cette enveloppe budgétaire » (Fabrice Cassin avocat associé Gesser avocat membre du CA de France renouvelable, lien <https://www.energiesdelamer.eu/2026/04/03/parole-dexpert-cest-une-surprise-fabrice-cassin->

avocat-associe-cgr-avocats-membre-du-conseil-dadministration-de-france-renouvelables/). Ceci concerne évidemment la technologie immature et extrêmement coûteuse de l'éolien flottant, dont la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) à l'occasion de la consultation sur le Schéma Décennal de Développement du Réseau et l'Académie des Technologies à l'occasion de la PPE3 ont demandé la dépriorisation.

Pour toutes ces raisons, qui impliquent un fort risque de coûts échoués aggravés d'une perte de valeur d'un patrimoine mondial et ne respectent pas les conditions élémentaires de la démocratie participative, PIEBÎEM demande un moratoire immédiat sur le raccordement de Bretagne sud et sur l'enquête publique de RTE

L'association « PIEBÎEM ».
Tél. : 06.77.18.41.49.